

2024_90_Jurys_Examens_DU_Droit_Economie_sociale_solidaire

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

ARRETE:

Article 1:

Le jury du Diplôme Universitaire Droit de l'économie sociale et solidaire est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président : M. Jean-Noël STOFFEL Suppléant : M. Bastien BRIGNON

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après /

- M. Bastien BRIGNON (suppléante : Mme Sophie SERENO)

- Mme Marie MASCLET DE BARBARIN (suppléant : M. Paul SCOTTO DI CARLO)

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Sans objet

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AIX EN PROVENCE, le 28 U 12024

Pour le Président et par délégation, Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique